

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET SÉCURISER SON INTERVENTION

[MIRPSI21]

Durée de la formation

21 heures (3 jours)

Tarif

Sur devis

Lieu de formation

À définir

Horaires

09h00 / 12h30
13h30 / 17h00

Prérequis

Agrément d'assistant maternel et attestation de formation initiale d'assistant maternel

Public concerné

Assistant(e)s maternel(le)s ou salarié(e)s du particulier employeur

Nombre de stagiaire

12 stagiaires maximum

Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique proposée est dite "active", avec alternance de cours théoriques et pratiques, échanges et études de situations vécues par les participants

Modalité d'évaluation

Évaluation en continu
Feed-back tout au long de la formation
Bilan oral de la formation
Questionnaire de satisfaction

Formalisation de la formation

- Une attestation de fin de formation validant les compétences acquises
- Passeport de formation pour les assistants maternels

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Contactez notre référent handicap :
Maryse DIALLO
formation-provenceazur@msaservicespa.fr

Intervenant

À définir

Renseignements et inscription

Maryse DIALLO
04.94.60.38.85
formation-provenceazur@msaservicespa.fr

OBJECTIFS DE FORMATION

- Identifier les risques liés à son activité professionnelle
- Mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé.

SAVOIRS

- Les risques professionnels et leurs impacts : risques psycho-sociaux, risques de chutes, risques infectieux, risques chimiques, risques dans les déplacements.
- L'ergonomie, l'appareil locomoteur et les troubles musculosquelettiques.
- La charge mentale, l'épuisement et l'usure professionnelle.
- Les obligations et réglementations en vigueur en matière de responsabilité et d'assurance.
- Les ressources et structures de référence.

SAVOIR-FAIRE

- ❖ Repérer les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive.
- ❖ Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels identifiés.
- ❖ Utiliser les équipements de protection adaptés à la situation.
- ❖ Adopter les postures et les gestes professionnels prévenant les troubles musculosquelettiques.
- ❖ Limiter ses gestes et déplacements et appliquer les principes d'économie d'effort.
- ❖ Repérer et anticiper les signes d'épuisement professionnel.
- ❖ Se déplacer en respectant les règles de sécurité routière et de prudence élémentaire.
- ❖ Amorcer et développer une réflexion individuelle sur la sécurité dans sa pratique professionnelle.
- ❖ Informer le particulier employeur de ses obligations en matière de responsabilité et d'assurance.

SAVOIR-ÊTRE

- ✓ Être vigilant
- ✓ Être à l'écoute de soi
- ✓ Être prudent